



*Commune des Avirons*

Extrait N° 1 / du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal

-----

Séance ordinaire du 29 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le 29 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Eric FERRERE, Maire**.

**NOTA :**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

**02 JUL. 2021**

que la convocation du Conseil a été faite le **21 juin 2021** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **20**.

Le Maire,



**Présents :** M. Eric FERRERE – M. Alphonse HOARAU – Mme Line Rose BAILLIF – M. Jean Daniel DENNEMONT – M. Fabrice PAYET – Mme Reine Claude ROPAULD LENCLUME – M. Frédo FERRERE – Mme Nadia ROCHE LESQUELIN – M. Jean Hugues LESQUELIN – M. Pierrot CANTINA – Mme Patricia QUICLET – M. Jean Max ROPAULD – Mme Marcella MAZEAU – Mme Lise Marie DANDIN – Mme Marie Hélène RICQUEBOURG – M. Bruno CORÉE – Mme Christine BARET – M. Jean Christophe HOAREAU – Mme Julia DUBOURG BEGUE – M. Stéphane VARCOURT.

**Procurations :** Mme Christelle ETHEVE-VADIER a donné mandat à Mme Julia DUBOURG BEGUE – M. Régis BOURDIL a donné mandat à M. Jean Daniel DENNEMONT – Mme Nathalie CALTEAU a donné mandat à Mme Marcella MAZEAU – M. Laurent LENCLUME a donné mandat à M. Alphonse HOARAU – Mme Julie Rose MEZINO a donné mandat à M Stéphane VARCOURT.

**Absents :** Mme Suzie CUVELIER – M. René VLODY – M. Paul FORT – Mme Colette ANELARD CADERBY – Mme Annick SEVERIN – Mme Roseline LUCAS – Mme Suzette RIVIERE – M. Raphaël RIVIERE.

**Secrétaire :** Le Maire propose la candidature de **Monsieur Stéphane VARCOURT** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **M. Stéphane VARCOURT** est désigné pour en assurer les fonctions.

& &  
&

**AFFAIRE N° 1 /**

**Compte-rendu des décisions**

- o Adoption du procès-verbal de la séance du 15 avril 2021

*Hôtel de Ville*

L'article L.2121-23 du CGCT stipule que les délibérations du Conseil Municipal sont signées par tous les membres présents à la séance.

Le règlement intérieur du Conseil prévoit dans ce cadre que chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Le procès-verbal de la séance du 15 avril a été transmis aux élus. Il a été également tenu à disposition en séance.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le contenu du procès-verbal de la séance du 15 avril 2021.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire

A large, stylized signature in black ink, written over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'MAIRIE DES AVIRONS' at the top and 'ILE DE LA REUNION' at the bottom, with 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' in smaller text below the emblem.

Eric FERRERE

Le Maire certifie que le présent document  
a été reçu à la Sous Préfecture de ST-PIERRE

LE 02 JUIL. 2021